

Saint-Pierre, le 10 septembre 2008

nick GIRARDIN
Député
Conseiller Territorial
Saint-Pierre-et-Miquelon
Îles Bourbon
5 rue de l'Université
755 Paris 07 SP
Téléphone : 01 40 63 15 39
Téléfax : 01 40 63 15 40
nick.girardin@assemblee-nationale.fr

186

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République Française
Palais de l'Elysée
57, Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Denis DETCHEVERRY
Député
Premier adjoint de la commune
Miquelon-Langlade
Îles du Luxembourg
rue de Vaugirard
7591 Paris cedex 06
Téléphone : 01 42 34 24 37
Téléfax : 01 42 34 41 92
denis.detcheverry@senat.fr

Monsieur le Président,

Dans la perspective de votre déplacement prochain au Canada, nous avons l'honneur de porter à votre attention certains sujets importants concernant les relations entre le Canada et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Dans un premier temps, il serait souhaitable d'aborder deux points de négociation, en mesure d'encourager un meilleur développement économique de notre Archipel dans son contexte régional.

Il s'agit tout d'abord du positionnement et de la reconnaissance de Saint-Pierre et Miquelon comme base arrière (piste, port, urgences) et prestataire de services pour l'industrie des hydrocarbures dans la zone, vaste et très prometteuse, au sud de Terre-Neuve.

Au-delà de cette reconnaissance, l'ouverture des marchés régionaux de prestation de services, de transport, notamment de produits frais, et de tourisme passe notamment par l'obtention d'une dérogation permettant aux navires et avions basés dans l'Archipel de faire escale dans deux ports ou aéroports canadiens successifs, ce qui est aujourd'hui interdit.

Ensuite, les quotas de pêche négociés bilatéralement devront inévitablement augmenter si la filière pêche et aquacole locale doit survivre. Il faut garder à l'esprit que les quantités nécessaires à notre échelle seront minimales lorsqu'elles seront rapportées aux stocks régionaux et internationaux : en 2008, l'augmentation demandée, et non obtenue, par la France fut de 300 tonnes de morue.

Dans un deuxième temps, il est urgent que la France affirme sa volonté de déposer un dossier d'intention devant la Commission des Limites du Plateau Continental des Nations Unies avant la date limite du 13 mai 2009, et donc de ne pas renoncer à la défense de ses droits territoriaux au large de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Vous n'êtes pas sans savoir que, lors de la dernière réunion des Etats parties à la Convention sur le Droit de la Mer, ceux-ci ont décidé que des dossiers d'intention, même incomplets sur le plan scientifique, seraient acceptés à titre conservatoire de droits, en l'attente d'être complétés au-delà de la date limite fixée par la Convention.

Comme l'ont mis en évidence les travaux de la mission d'information de l'Assemblée Nationale sur cette question, la France dispose dès aujourd'hui des moyens juridiques et scientifiques de procéder à cette demande à titre conservatoire. De même, les travaux de cette mission d'information ont souligné les impérieux motifs, notamment économiques, qui justifient le dépôt de cette demande conservatoire de droits.

Ce n'est qu'en affirmant clairement la volonté de la France de défendre ses droits que nous nouerons enfin le dialogue avec des partenaires canadiens qui se sont montrés, en l'attente d'une telle affirmation claire, fermés à toute négociation. Une première avancée serait notamment la constitution d'une mission scientifique commune pour l'obtention des données scientifiques requises par les deux parties.

Confiants que vous apporterez tout votre soutien à la défense des droits et intérêts de la France sur ces dossiers, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir agréer l'expression de notre très haute considération.

Le Député,



Annick GIRARDIN

Le Sénateur,



Denis DETCHEVERRY